

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 12

Artikel: Deuxième étape décisive vers une saine réforme des finances fédérales
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 12 - DECEMBRE 1950

42^{me} ANNÉE



Deuxième étape décisive vers une saine réforme des finances fédérales

Par Jean Möri

Par 516 757 voix contre 227 329, le peuple suisse accepta, dimanche 3 décembre dernier, le régime transitoire des finances fédérales. Ce succès remarquable confirme le verdict populaire de juin dernier qui rejeta par 486 000 voix contre 268 000 le projet mal fichu dit de conciliation. Dans le premier cas, le comité d'action de l'Union syndicale suisse proposa au souverain d'accepter le projet, tandis qu'il avait recommandé avec la même énergie le rejet du second, il y a six mois. Ce n'est pas un hasard si le mot d'ordre syndical fut suivi dans les deux cas, *mais la volonté nettement marquée du peuple suisse de donner à la Confédération les moyens financiers d'assumer avec efficacité ses tâches économiques et sociales*, ce qui est inconcevable sans impôt fédéral direct. Il reste maintenant la troisième étape à franchir, qui doit doter le pays d'un régime financier définitif. En quatre ans, le Conseil fédéral, les commissions parlementaires et les chambres doivent pouvoir préparer un projet progressiste, capable de rallier la majorité du corps électoral. En ce même jour faste du 3 décembre, les électeurs acceptèrent également l'arrêté fédéral modifiant l'article 72 de la Constitution portant à 24 000 âmes de la population le chiffre donnant droit à un député au Conseil national, les fractions en sus de 12 000 étant comptées pour 24 000, chaque canton et demi-canton ayant droit à un député au moins.

Cette nouvelle victoire du civisme sur la démagogie, qui déferla aussi bien à droite qu'à l'extrême gauche, est extrêmement réjouissante. Il convient cependant de reconnaître que les grands partis politiques suisses, à l'exception des indépendants de M. Duttweiler, recommandèrent l'acceptation du projet de réforme transitoire.

Mais il est nécessaire de préciser qu'en Suisse romande l'indiscipline fut de règle dans les grands partis bourgeois, qui revendiquent cependant si volontiers le monopole du patriotisme. Passe encore que les grands ténors de cette région idyllique aient prétendu défendre le fédéralisme en s'opposant au nouveau régime: c'est là question d'interprétation d'une formule politique d'ailleurs extrêmement souple. Notre mouvement syndical suisse repose aussi sur une base fédéraliste, mais cela ne nous empêche pas de considérer que les problèmes économiques et sociaux sont interdépendants d'un canton à un autre et qu'il est abusif de vouloir laisser à chacun d'entre eux en particulier le soin de les résoudre. Passe encore que ces ténors à bout de souffle aient affirmé, encore à la veille du scrutin, qu'« approuver le régime transitoire, c'est autoriser la gauche à clamer partout que le souverain est acquis au principe de l'impôt fédéral direct ». C'étaient là nos propres déductions. Mais alors que nous sommes encore du même avis au lendemain de la grande confrontation populaire, ces messieurs ont déjà changé d'argumentation et prétendent maintenant que le verdict populaire ne saurait signifier en aucun cas une approbation de la fiscalité fédérale directe! C'est là une versalité admise sur le plan politique. Nous admettons même que ces piètres adversaires se soient efforcés, une fois de plus, d'effrayer les citoyens par la menace d'une avalanche de subventions. Ils nous ont habitué à cette mesquinerie dans le choix des moyens. En y mettant de la bonne volonté, nous pourrions encore admettre la rengaine du gonflement du corps des fonctionnaires de la Confédération, quand bien même il est avéré qu'en l'espace d'un an des coupes sombres ont été effectuées dans une très forte proportion. C'est encore là un moyen déloyal toléré dans de telles circonstances, surtout chez les gens pas très scrupuleux. Mais ce qui dépasse véritablement les bornes de l'indécence, c'est l'utilisation vraiment abusive du milliard et demi réclamé pour la défense nationale, en marge de cette réforme transitoire d'ailleurs, par le Département militaire. Ce geste odieux inspirera peut-être un jour les librettistes d'opérettes-bouffes, où l'on verra ces démagogues combattre par opportunisme, puis défendre avec ardeur par conviction le budget militaire extraordinaire. Ce jour est même déjà venu, puisque la première tranche a été acceptée contre cinq maigres voix communistes au Conseil national! N'en déplaise à ces patriotes de pacotille, emportés par la passion mauvaise conseillère, socialistes et syndicalistes leur ont donné une leçon de dignité dont ils ne profiteront pas d'ailleurs, trop imbus de leur supériorité intellectuelle apparente et de leur vanité exacerbée.

De l'autre côté, il fallut passer sur le barrage communiste, où l'on n'est jamais en peine de mentir. La presse de ce parti, qui ne tente jamais le moindre essai pour faire vibrer l'idéal populaire, s'est spécialisée avec succès dans l'exploitation intensive des faiblesses

humaines par tous les moyens dont elle dispose. En l'occurrence, ses chefs s'ingénierent à semer la plus pernicieuse confusion en laissant croire qu'à l'impôt fédéral de défense nationale s'ajouterait un nouvel impôt direct. En corrélation avec leurs partenaires bourgeois de l'opposition, ils excipèrent du budget militaire extraordinaire d'un lustre. Ils essayèrent de dérouter le contribuable en citant un chiffre de départ de la taxation, sans préciser qu'il s'agissait du célibataire ni surtout que la charge était plus lourde auparavant. Jetant le manteau de Noé sur les améliorations obtenues tant en ce qui concerne l'impôt de défense nationale que celui du chiffre d'affaires, ils ont laissé croire au contribuable qu'en cas d'échec du projet il serait possible de doser plus socialement les charges, alors qu'ils savaient pertinemment que le contraire se fût produit. Ce ne sont évidemment pas les intérêts des petits contribuables qui les intéressent, mais le mécontentement qu'il s'agit d'accroître en rendant la situation des travailleurs toujours plus difficile.

Cette collusion épisodique des serviteurs de Mammon et du Kominform eut sans doute quelque influence, spécialement dans le fief communiste de Genève et dans ce pays de Vaud où l'on déforme volontiers le fédéralisme pour les besoins de « la cause » ou par simple entêtement. Elle n'a pourtant pas empêché 23 998 électeurs du canton de Vaud de voter oui contre 30 571, et 7775 à Genève contre 13 234. Ce sont là deux résultats honorables, puisque le comité d'action de l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste étaient les seuls partisans vraiment homogènes en pays de Vaud, tandis que certains syndicalistes genevois soutenaient le projet comme la corde soutient le pendu. Les événements se précipitent et les yeux s'ouvrent dans ces deux cantons contaminés par la démagogie de droite et d'extrême gauche. Si bien qu'on peut espérer sur un revirement sensible jusqu'au moment où il s'agira de se prononcer sur le régime financier définitif.

C'est un agréable paradoxe d'avoir à constater, dans cette période de perversion des idées, que les syndicalistes sont encore les meilleurs soutiens de la démocratie helvétique — « bourgeoise » jusqu'à preuve du contraire — et les défenseurs les plus décidés des libertés du peuple, alors que les élites des grands partis historiques en Suisse romande désavouent si volontiers les hommes qui les représentent à l'exécutif fédéral et ne leur ménagent pas les coups de pied de l'âne. MM. les conseillers fédéraux doivent se sentir assez mal à l'aise au milieu de leurs curieux coreligionnaires politiques, dont le courage civique ne semble pas être la qualité dominante, à part d'honorables exceptions bien entendu, beaucoup plus nombreuses en Suisse allemande qu'en pays romand, où l'on revendique pourtant si volontiers la suprématie du sens politique et de l'esprit de finesse. Il est vrai que ce paradoxe incite certains syn-

dicalistes à se demander si notre honnêteté civique paye vraiment et s'il ne serait pas plus avantageux de recourir aussi aux méthodes de surenchère opportunistes de plus en plus en honneur dans les grands partis romands dont la formule des meneurs semble être : « Je suis votre chef, donc je vous suis. » Nous avons déjà répondu à cette question dans les assemblées publiques : S'il n'y paraît pas toujours avec évidence, l'honnêteté paye en définitive. Sinon comment expliquerions-nous le triomphe sans précédent de la loi fédérale d'assurance-vieillesse et survivants, l'acceptation du statut des fonctionnaires et, hier encore, du régime transitoire des finances fédérales ? Même si tel n'était pas le cas, si nous risquions de perdre l'oreille de nos membres pour être trop honnêtes, il faudrait continuer par simple respect de soi-même.

Certains gens ont le grand tort de ne pas faire cas de la maturité politique du peuple suisse. Or, les dernières grandes expériences ont révélé que ce peuple est capable de résoudre les problèmes les plus compliqués, si on ne craint pas de lui en présenter les données exactes. Nos adversaires viennent d'en avoir quelques preuves successives. Ils en auront d'autres, plus convaincantes encore, dans l'avenir s'ils persévèrent dans l'erreur.

Dans cette dernière campagne, une fois encore, nos propagandistes n'ont caché ni les avantages ni les défauts du projet, en expliquant pour quelles raisons ils en recommandaient l'approbation. Et le peuple suisse, par une confortable majorité, vient d'asseoir le régime transitoire des finances fédérales sur une base constitutionnelle. Il accepta aussi bien l'impôt de défense nationale que celui sur le chiffre d'affaires, tous deux rendus plus sociaux. Ainsi, il marqua sa nette préférence pour un impôt fédéral direct, alors qu'il avait rejeté tout aussi catégoriquement, six mois plus tôt, le système rétrograde des contingents cantonaux. Sans équivoque, il manifesta sa volonté de donner à la Confédération suisse les moyens nécessaires de remplir sans défaillance ses tâches économiques et sociales en approuvant également les Chambres fédérales d'avoir consenti un premier crédit de 400 millions de francs pour lutter contre les crises éventuelles.

Cette sagesse permet d'envisager l'avenir avec confiance, si chargé que soit le ciel international. Si le législateur tire les leçons des deux scrutins successifs et introduit définitivement l'impôt fédéral direct dans l'ultime projet, il sera approuvé par le souverain populaire. S'il tente d'esquiver ce devoir, alors le troisième projet sera repoussé et la bataille reprendra de plus belle, sans profit pour la communauté nationale : car les syndicats n'accepteront pas de réformer du régime financier sans impôt fédéral direct.

On veut espérer que le législateur n'exposera pas le pays à d'interminables luttes sociales et qu'il aura le courage de présenter un compromis acceptable pour la majorité populaire. Ainsi, la trêve

de quatre ans aura permis à notre pays de s'avancer résolument dans la voie du progrès en passant du régime transitoire à la réglementation constitutionnelle définitive, sans heurts dangereux.

Résultats généraux des votations du 3 décembre

	Régime transitoire des finances fédérales		Chiffre électoral pour le Conseil national	
	Oui	Non	Oui	Non
Zürich	106 706	43 819	84 314	58 134
Berne	83 685	24 557	69 454	20 852
Lucerne	23 536	6 836	21 261	5 370
Uri	4 159	1 017	3 757	1 128
Schwyz	6 329	4 647	4 669	5 046
Obwald	2 006	910	1 601	745
Nidwald	2 594	848	2 399	854
Glaris	5 286	1 718	1 037	5 485
Zoug	3 860	1 701	3 095	1 223
Fribourg	9 813	7 002	12 070	4 256
Soleure	21 965	6 868	22 034	6 449
Bâle-Ville	22 936	8 692	22 642	6 260
Bâle-Campagne	13 628	5 321	11 799	6 072
Schaffhouse	10 080	3 027	8 355	3 469
Appenzell (R.-E.)	4 986	4 582	5 523	3 558
Appenzell (R.-I.)	1 152	847	1 084	780
Saint-Gall	39 133	17 414	29 923	17 119
Grisons	17 643	3 390	10 674	9 021
Argovie	51 707	16 855	44 981	19 356
Thurgovie	23 103	6 951	20 245	7 873
Tessin	9 039	3 973	6 300	5 951
Vaud	23 995	30 454	27 658	16 418
Valais	12 021	5 824	11 482	4 155
Neuchâtel	9 576	6 644	9 562	3 875
Genève	7 766	13 234	14 476	5 092
Total	516 704	227 131	450 395	218 541

Le statut des transports automobiles (S.T.A.)

Par *Ernest Koch*

Introduction

Le délai référendaire pour le statut des transports automobiles est arrivé à expiration le 27 septembre 1950. Dans les délais légaux, un comité d'action « neutre » a réuni les 30 000 signatures requises pour le referendum. L'arrêté fédéral concernant les transports par voie publique de personnes et de choses au moyen de véhicules automobiles sera donc soumis au peuple.

Cependant, quelque jours avant l'expiration du délai, l'âme de l'opposition, G. Duttweiler, conseiller aux Etats, a dû constater qu'en